

esquisses n° 38

Janvier 2026

ÉDITORIAL

Chers membres,

Vous le savez, l'un des défis majeurs auxquels nous devons aujourd'hui faire face est le développement exponentiel des intelligences artificielles génératives (IAG), source de nombreuses problématiques pour le droit d'auteur. Au niveau national, l'@dagp se mobilise pour faire évoluer la loi à ce sujet, car celle-ci ne permet pas aux artistes-auteurs de faire respecter leurs droits. En 2026, au niveau européen, l'@dagp aura à cœur de dénoncer le préjudice que constitue le Règlement européen sur l'IA qui ne remplit pas son rôle de protection des créateurs: ses mécanismes juridiques ne permettent ni une véritable transparence sur l'utilisation des œuvres dans l'entraînement des IAG, ni une application effective des droits de propriété intellectuelle. Nous avons heureusement des alliés dans cette bataille, notamment sur la scène européenne, où nous prenons part, avec nos représentants EVA et le GESAC, à une coalition de représentants d'auteurs et d'industries culturelles pour exprimer nos vives inquiétudes et les solutions envisageables.

De façon plus réjouissante, de nombreux membres de l'@dagp ont pu bénéficier en 2025 des actions menées par la société, notamment à travers son Fonds de soutien, satisfaisant près d'un dossier de candidature sur deux, parmi ceux éligibles. En 2026, nous continuerons de vous accompagner grâce à des séances de formation et d'information, des soutiens financiers et des temps d'échanges lors de tables rondes. D'autant plus que nous nous sommes agrandis l'été dernier grâce à l'ouverture de l'Atelier. Les premiers mois de ce nouvel espace ont été un véritable succès et les postes de travail qui permettent de scanner des œuvres en haute définition sont pris d'assaut, atteignant 92 % d'occupation.

Ce succès témoigne de l'immensité des besoins des artistes-auteurs, en écho au contexte difficile du sous financement de la culture, auquel l'@dagp essaye de palier à son échelle.

Je vous souhaite à toutes et tous mes meilleurs vœux.
Belle et heureuse année 2026!
Confraternellement,

Hervé Di Rosa

①dagp

pour le droit des artistes

SOMMAIRE

à la une

- L'Atelier: retour sur les premiers mois d'ouverture
- Vente d'œuvres d'art: attention aux chèques volés ou sans provision

à suivre

- Baromètre 2026 du droit d'exposition

action culturelle

- Lauréats des Révélations 2025
- Lauréats des bourses et résidences 2025
- Appel à candidature en cours

à savoir

- L'ADAGP continue de renforcer son réseau international de sociétés sœurs
- IA Générative : l'ADAGP sur le front européen et national

4

à l'@dagp

- Droit de suite: plateforme de déclaration en ligne des transactions
- Fonds de soutien: bilan 2025
- 100 ans de la CISAC en juin 2026
- Bicentenaire de la photographie

à vous la parole

- Martin Bethenod, rédacteur d'un rapport sur le renforcement de la scène artistique française

6

7

à faire

8

à vos agendas

8

à la une

L'Atelier: retour sur les premiers mois d'ouverture

Ouvert depuis la fin juin 2025, l'Atelier accueille gratuitement les adhérents de l'ADAGP, artistes-auteurs et ayants droit, dans un lieu leur permettant de travailler et de se rencontrer de manière informelle et conviviale. Les premiers mois d'ouverture de ce nouvel espace situé à Paris, rue de Rennes, ont été un franc succès.

Depuis l'ouverture, c'est près de 800 créneaux qui ont déjà été réservés dans les différents espaces de l'Atelier par les adhérents. Particulièrement utilisé, le Scanlab, espace dédié à la numérisation, doté de bancs de reproduction, scanner, tablette, etc., affiche complet ou presque, avec 92 % de taux d'occupation moyen.

L'Atelier, c'est aussi la Fabrique, salle de travail équipée d'ordinateurs, tablettes graphiques, système de visioconférence et de nombreux logiciels professionnels (Suite Adobe, Clip Studio Paint, Procreate, etc.). Pour le Scanlab et la Fabrique, les réservations sont possibles pour le mois en cours et les 2 mois suivants, avec des créneaux disponibles et cumulables de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h du lundi au vendredi (un créneau est équivalent à une demi-journée). Chaque adhérent peut réserver jusqu'à 2 créneaux par semaine et 4 par mois.

Ainsi, l'Atelier s'affirme, dès ses premiers mois d'ouverture, comme un endroit largement plébiscité, au service des adhérents de l'ADAGP. L'équipe est également ravie d'accueillir les adhérents à la Cafèt', espace de détente accessible sans réservation de 10h à 18 h du lundi au vendredi.

Vente d'œuvres d'art: attention aux chèques volés ou sans provision

Après les arnaques aux NFTs, les fraudes aux chèques volés ou sans provision se multiplient.

L'arnaque se déroule de la manière suivante: un artiste est contacté via son site Internet par une personne souhaitant lui acheter des tableaux. L'acheteur semble sérieux et l'affaire se conclut rapidement pour un montant de 10 000 €. Quelques jours plus tard, l'artiste reçoit un chèque du bon montant, qu'il dépose à sa banque. La somme apparaît sur son compte: tout paraît en règle.

Avant que les tableaux ne soient expédiés, l'acheteur le recontacte pour finalement acheter moins d'œuvres (3 au lieu de 5). Il lui demande donc un remboursement de la différence, correspondant aux tableaux non achetés. Il demande que ce remboursement soit effectué rapidement, par virement bancaire.

L'artiste procède au remboursement, puisqu'il dispose des 10 000 € sur son compte bancaire et que les tableaux retirés n'ont pas encore été expédiés. Quelques jours plus tard, sa banque l'appelle pour lui signaler que le chèque encaissé a été annulé et que son compte présente désormais un découvert à régulariser! On ignore bien souvent qu'un chèque peut être annulé par la banque jusqu'à 21 jours après son dépôt, s'il est volé ou sans provision. Le virement du différentiel ayant été demandé et effectué sur une carte bancaire prépayée, l'auteur de l'escroquerie ne sera pas retrouvé.

Pour se protéger, il est essentiel de ne jamais expédier d'œuvres ni de procéder à un remboursement tant que l'encaissement du chèque n'a pas été confirmé définitivement. Il est également recommandé de privilégier des moyens de paiement sécurisés, comme le virement bancaire classique. L'ADAGP invite donc ses membres à la plus grande prudence.

à suivre

Baromètre 2026 du droit d'exposition

En 2025, l'ADAGP est intervenue pour percevoir du droit d'exposition auprès de 372 lieux de diffusion et pour plus de 690 expositions, générant plus de 739 000 € de droits. 1884 auteurs ont été rémunérés au titre du droit d'exposition, soit 11 % de plus qu'en 2024, avec un montant moyen de 392 € par artiste.

Le nombre de lieux qui paient du droit d'exposition se stabilise mais il est à noter que le montant moyen de droit d'exposition réglé par lieu progresse puisqu'il passe de 1730 € en 2024 à 1987 € en 2025.

Les musées et les centres d'art sont moins nombreux à régler du droit d'exposition en 2025 qu'en 2024. Cette baisse est à relativiser car, pour plusieurs d'entre eux, ces droits sont pris en charge par les collectivités territoriales, les associations ou les sociétés dont ils dépendent et sont donc comptabilisés dans ces catégories. Seuls 2 Frac sur 22 ne paient pas le droit d'exposition. Côté sociétés commerciales, le nombre de celles qui s'acquittent de ce droit est passé de 18 à 30.

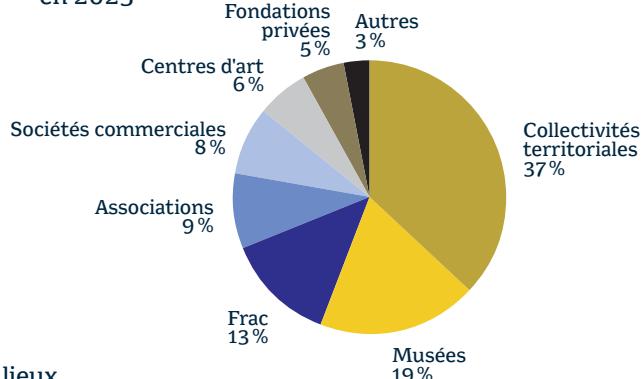
L'ADAGP continue de renforcer la pratique respectueuse du droit d'exposition en multipliant les conventions signées avec les lieux de diffusion. Ainsi, se consolide la reconnaissance du droit d'exposition au bénéfice des artistes et d'une meilleure structuration des pratiques professionnelles.

Nombre de lieux par typologie

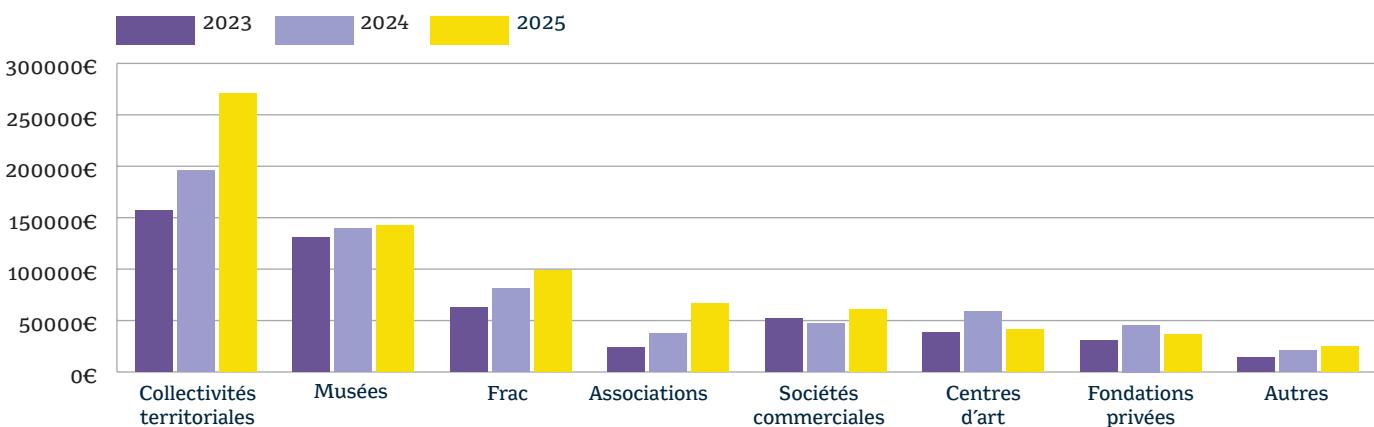
	2023	2024	2025
Collectivités territoriales	92	141	170
Musées	48	74	51
Associations	29	49	51
Centres d'art	17	26	18
Fondations privées	12	22	20
Frac	16	19	20
Sociétés commerciales	15	18	30
Autres	13	18	12
Total	242	367	372

Artistes, lorsque vous avez un projet d'exposition, invitez votre interlocuteur à contacter le pôle Exposition (exposition@adagp.fr), afin que le droit d'exposition et les droits de reproduction (catalogue, affiche, newsletter, etc.) puissent vous être versés sans se fondre dans les autres sources de rémunération (honoraires, frais de production, défraiements, etc.).

Répartition des montants facturés par types de lieux en 2025



Évolution des montants de droit d'exposition par types de lieux



action culturelle

Lauréats des Révélations 2025

Les Révélations distinguent tous les ans des talents émergents sélectionnés par des jurys composés d'artistes et de personnalités des arts visuels. Coprésidés par les artistes Dorothée de Monfreid et Antoine Schneck (membres du conseil d'administration de l'@dagp), les jurys ont récompensé 8 Révélations en 2025.

Sylvain Bordesoules, Révélation Bande dessinée

En partenariat avec le festival Quai des Bulles (Saint-Malo), la Révélation Bande dessinée a été décernée à Sylvain Bordesoules pour son album *Azur Asphalte* aux éditions Gallimard BD.

Claire Cocano, Révélation Livre d'artiste

En partenariat avec le salon (Made Anywhere) (Romainville), la Révélation Livre d'artiste a été décernée à Claire Cocano pour son ouvrage *Rue Désiré Chevalier* publié en autoédition.

Félix Côte, Révélation Art numérique – Art vidéo

En partenariat avec Le Fresnoy – Studio national des arts contemporains (Tourcoing), la Révélation Art numérique – Art vidéo a été décernée à Félix Côte pour son installation *Le roi se meurt*.

Nafiseh Moshashaeh, Révélation Arts plastiques

En partenariat avec 100% L'EXPO – La Villette (Paris), la Révélation Arts plastiques a été décernée à Nafiseh Moshashaeh.

Théophile Narcy, Révélation Design

En partenariat avec l'École des Arts Décoratifs – PSL (Paris), la Révélation Design a été décernée à Théophile Narcy pour son projet *En lisière*.

Constance Nouvel, Révélation Photographie

La Révélation Photographie - Prix Le BAL / ADAGP de la Jeune Création (Paris) a été décernée à Constance Nouvel pour son projet *Parole divine - Images d'ici, et au-delà* (titre provisoire).

Alice Ourghanlian, Révélation Livre jeunesse

En partenariat avec la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, la Révélation Livre jeunesse a été décernée à Alice Ourghanlian pour son album *Un long week-end en canoë* aux éditions Hélium.

Taïeb, Révélation Art urbain

En partenariat avec l'association Juste Ici (Besançon), la Révélation Art urbain a été décernée à Taïeb.

Les lauréats reçoivent chacun 5 000 € et bénéficient d'une présentation dédiée sur les cimaises de l'@dagp, accompagnée d'un texte critique, ou de prises de vue de leur travail.

Lauréats des bourses et résidences 2025

Bourse Création vidéo

Créée en 2024, la bourse Création vidéo soutient les artistes en milieu de carrière dans le secteur de l'image en mouvement, en contribuant à la création d'une œuvre vidéo dans sa dimension expérimentale.

Les lauréats sont :

- Camille Llobet pour son projet *Terrain* (titre provisoire);
- Louis Pierre-Lacouture pour son projet *Single Foot*.

Bourse Collection Monographie

Le jury a sélectionné en septembre 2025 les 7 lauréats qui recevront chacun 15 000 € en soutien à la publication de leur monographie ou catalogue raisonné :

- Céleste Boursier-Mougenot pour *Céleste Boursier-Mougenot*, aux éditions Immédiats;
- Delphine Coindet pour *Delphine Coindet: MONO ICONOGRAPHIE*, aux éditions Les presses du réel;
- Sabine Delcour pour *Un seul ennui, les jours raccourcissent*, aux éditions Filigranes;
- Badr El Hammami pour *Badr EL HAMMAMI, ici et là-bas*, aux éditions iwalewabooks;
- Frédérique Nalbandian pour *1994-2006-2025, Frédérique Nalbandian*, aux éditions Arnaud Bizalion;
- Babeth Rambault pour *Babeth Rambault* (titre provisoire), aux éditions Tombolo Presses;
- Marthe Simonnet et Jean-Marie Simonnet pour *Marthe et Jean-Marie Simonnet. Architectes, artistes, sculpteurs, designers ?*, aux éditions MAAR BOOKS.

Bourse Appels d'air

Créée en 2021, la bourse Appels d'air finance le déploiement d'ateliers artistiques auprès des mineurs en milieu pénitentiaire dans les disciplines suivantes : la bande dessinée, le dessin de presse, la caricature, les arts plastiques et la photographie.

Les lauréats sont :

- Le Quartier Mineur du centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly;
- Le Quartier Mineur du centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan;
- Le Quartier Mineur du centre pénitentiaire de Saint-Denis;
- Le Quartier Mineur du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces.

Bourse Ekphrasis

Initié par l'ADAGP en partenariat avec l'AICA et *Le Quotidien de l'Art*, Ekphrasis est un programme permettant à 10 artistes de rencontrer 10 critiques d'art et de bénéficier d'analyses écrites sur leur travail, publiées dans *Le Quotidien de l'Art* et traduites dans une langue étrangère.

Les 10 duos lauréats 2025 sont :

- Mélissa Boucher & Benoît Lamy de la Chapelle;
- Nidhal Chamekh & Juliette Soulez;
- Elizabeth Creseveur & Laëtitia Toulout;
- Carlos Kusnir & Damien Airault;
- Frédérique Lagny & Jean-Jacques Gay;
- Vincent Lemaire & Léo Marin;
- Anne Laure Sacriste & Elisa Rigoulet;
- Lise Terdjman & Marion Zilio;
- Paul Toupet & Paloma Hermina Hidalgo.

Bourse Étant donnés

Chaque année, l'ADAGP accorde un soutien de 15 000 € au dispositif Étant donnés afin de permettre aux institutions américaines d'exposer le travail d'artistes de la scène française aux États-Unis.

Le lauréat 2025 est le Massachusetts Museum of Contemporary Art (MASS MoCA) pour l'exposition monographique *Metaphysical Maze* de Laurent Grasso.

Bourse Connexion France

À destination des institutions françaises, ce dispositif comprend 2 soutiens de 15 000 € afin de faciliter l'itinérance à l'étranger d'expositions d'artistes de la scène française, ou de concrétiser un projet de coproduction internationale.

Les 2 expositions lauréates sont :

- *Trois Feutriers, Mille Capes / Üç Keçeci, Bin* de Théophile Peris, portée par CONFORT MENTAL (Paris), 5533 et İMALAT-HANE Art Space (Istanbul);
- *Eleonas* avec les œuvres d'Inès Di Folco Jemni, Cham Lavant et Winnie Mo Rielly, portée par le sissi club (Marseille) et l'espace Alkinois (Athènes).

Bourse Transverse

La bourse Transverse, créée par l'ADAGP et l'association Freelens, invite un photographe à élaborer une œuvre en binôme avec un artiste d'une autre discipline des arts visuels. La restitution de l'œuvre consiste en la publication d'un livre.

Composé de Guillaume Herbaut (photographe) et Charles Nogier (auteur de bande dessinée), le duo lauréat a été distingué pour son projet *Kanun, le sang versé s'effacera par le sang repris* aux éditions Textuel.

Le duo lauréat reçoit 7 000 € et l'éditeur du livre reçoit 5 000 €.

Bourse Atomes crochus

Créée par l'ADAGP en 2024, cette bourse vise à favoriser le dialogue entre les artistes et les scientifiques face à l'urgence écologique.

Composé de Sacha Rey (artiste plasticien) et Dalila Bovet (ethologue), le duo lauréat de cette première édition a été distingué pour son projet *État des lieux des forces en présence*.

Le duo lauréat duo reçoit 16 500 €.

Appel à candidature en cours

Bourse Strada

Déclinée en deux volets, Strada Collectivités et Strada Festivals, cette bourse soutient l'art urbain en dehors des territoires habituels de la création artistique et s'adresse aux structures porteuses de projets.

Date limite de candidature : 17 février 2026 à 14 h

Informations et autres appels à candidature en cours : adagp.fr

L'ADAGP continue de renforcer son réseau international de sociétés sœurs

Les équipes de l'ADAGP ont reçu en octobre 2025 les représentantes de la ZAiKS, la principale organisation polonaise de gestion collective de droits d'auteur, qui devient la 56^e société sœur de l'ADAGP.

L'ADAGP salue également la reconnaissance progressive du droit de suite au niveau international. Elle a signé en ce sens, en septembre dernier, un contrat de réciprocité pour ce droit avec la société Resale Royalties Aotearoa Toi Huarau (RRA) - filiale de la Copyright Licensing New Zealand (CNLZ) basée en Nouvelle-Zélande, devenue la 55^e société sœur de l'ADAGP.

IA Générative : l'ADAGP sur le front européen et national

À l'été 2025, l'ADAGP, par l'intermédiaire de ses représentants européens EVA et le GESAC, a pris part à une large coalition qui a publié une déclaration en réaction à la mise en œuvre du Règlement européen sur l'intelligence artificielle (RIA), appelant la Commission européenne à revoir son positionnement et à garantir un équilibre réel entre innovation technologique et respect des droits d'auteur.

Par ailleurs, l'ADAGP salue le dépôt au Sénat d'une proposition de loi pour l'instauration d'une présomption d'exploitation des contenus culturels par les fournisseurs d'IA, afin de répondre à l'opacité des usages des modèles d'IA.

Enfin, concernant la concertation entre fournisseurs d'IA et ayants droit, l'ADAGP constate, sans surprise, l'absence d'avancées concrètes. Malgré plusieurs mois d'échanges au sein de la concertation menée par le ministère de la Culture entre les fournisseurs d'IA et les ayants droit et malgré les efforts déployés par les deux coordinateurs, Maxime Boutron, maître des requêtes au Conseil d'État, et Marc Bourreau, professeur d'économie à Télécom Paris, le dialogue n'a pas permis d'apporter de solution satisfaisante aux atteintes portées au droit d'auteur. Si l'ADAGP salue la volonté du ministère de la Culture d'étudier des mesures législatives, telles que l'instauration d'une présomption d'utilisation des œuvres par les fournisseurs d'IA, elle regrette que les discussions avec ces derniers n'aient pas abouti à des engagements concrets, ni à des avancées significatives.

Droit de suite: plateforme de déclaration en ligne des transactions

Afin de simplifier les démarches et faciliter le suivi des obligations des galeries, l'ADAGP a développé une plateforme de déclaration des transactions en ligne.

Cette plateforme permet aux galeries d'effectuer leurs déclarations plus rapidement et de centraliser leurs déclarations et leurs factures dans un espace numérique unique consultable à tout moment.

Fonds de soutien: bilan 2025

Les deux sessions de candidature au printemps et à l'automne 2025 du Fonds de soutien ont permis, grâce au travail des 14 membres de la commission, de reverser plus de 2,7 millions d'euros à 651 lauréats. 44 % des candidatures éligibles se sont vu attribuer une dotation. D'un montant de 4 000 €, la dotation Temps de recherche artistique comptabilise à elle seule 307 lauréats. Forte de son succès, qui témoigne d'un besoin ardent de financer ce pan de l'activité artistique, le nombre de candidatures à cette dotation est limité afin d'éviter un afflux trop important de demandes et donc de dossiers inutilement remplis par les artistes-auteurs.

La prochaine session de candidature ouvrira le mardi 10 mars 2026 à 12h et fermera une fois que l'enveloppe totale aura été attribuée.

100 ans de la CISAC en juin 2026

La CISAC – Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs – est le premier réseau mondial de sociétés d'auteurs, avec plus de 228 sociétés de gestion collective membres dans plus de 111 pays. Fondée en 1926 à Paris, à l'initiative de la Sacem, l'organisation fêtera ses 100 ans en juin 2026. Tous les ans, la CISAC publie un rapport sur les collectes mondiales. Celui publié en novembre 2025, montre que les droits d'auteur dans l'ensemble des secteurs de la création ont continué de croître en 2024, notamment grâce à la nette augmentation des revenus du numérique.

Bicentenaire de la photographie

À l'occasion des 200 ans de la photographie, inventée entre 1826 et 1827 par Nicéphore Niépce, le ministère de la Culture célébrera la création et le patrimoine photographique français, sur l'ensemble du territoire, de septembre 2026 à septembre 2027. La commission Photographie de l'ADAGP a impulsé, avec l'accord du conseil d'administration, un beau projet pour célébrer l'événement, qui devrait voir le jour en septembre 2026.

à vous la parole

Martin Béthenod, rédacteur d'un rapport sur le renforcement de la scène artistique française

Martin Béthenod a été délégué aux arts plastiques au ministère de la Culture, commissaire général de la Fiac, a dirigé le Palais Grassi - Punta della Dogana et la Bourse de Commerce - Pinault Collection, et vient d'être nommé à la tête du Centre national des arts plastiques. Il nous présente son rapport, remis le 28 mai 2025 à la ministre de la Culture.

Qu'est-ce qui a motivé la rédaction de ce rapport, pourquoi est-il pertinent aujourd'hui de se poser la question de la scène française ?

La ministre de la Culture avait annoncé vouloir mettre l'accent sur le soutien à la scène française, en lançant l'idée d'une nouvelle fondation et le ministère m'a demandé d'y réfléchir. La question de la responsabilité de l'État et de ses établissements à l'égard du soutien à la scène française est cruciale aujourd'hui alors que l'on perçoit un ralentissement du marché et des fragilités croissantes dans un secteur constitué de microstructures très éparsillées et souvent fragiles. Il a longtemps été difficile d'évoquer cette question, car l'idée d'un soutien spécifique à l'écosystème français était souvent soupçonnée d'arrière-pensées réactionnaires. Aujourd'hui les choses ont nettement avancé et la question peut être posée plus facilement.

Plutôt que la création d'une nouvelle structure, il me paraissait plus intéressant de s'appuyer sur les dispositifs et acteurs existants, de réaffirmer leur importance, de les renforcer, parfois de mieux énoncer leurs missions. Mes échanges avec de très nombreux professionnels m'ont confirmé dans cette direction.

Quel est l'état d'esprit des professionnels sur cette problématique de la scène française ? Sa définition fait-elle consensus ?

La quasi-unanimité des acteurs s'accorde aujourd'hui sur une définition de la scène française qui rassemble les artistes, quelle que soit leur nationalité, qui vivent et travaillent en France, ainsi que les artistes de nationalité ou de culture française, qui vivent et travaillent à l'étranger. On peut ensuite affiner les choses, mettre des curseurs, par exemple sur la durée de séjour en France, mais l'essentiel, c'est l'idée d'une définition ouverte, conforme à l'histoire culturelle de notre pays. On ne peut en fait bien poser la question qu'en dehors d'enjeux idéologiques, de manière pragmatique. Les actions de soutien doivent être menées dans l'idée que l'art est une réalité esthétique et culturelle, mais aussi un écosystème, une filière, avec des acteurs dont il faut prendre en compte la réalité matérielle. C'est à cette vision élargie, qui existe dans des secteurs tels que l'édition, la musique ou le cinéma, que j'appelle.

Quelles mesures concrètes votre rapport préconise-t-il ?

Il faut renforcer les responsabilités à l'égard de la scène française, au niveau des grands établissements mais aussi des réseaux d'acteurs déconcentrés. J'identifie 3 grands établissements dont le rôle est prioritaire: le Centre Pompidou, le Palais de Tokyo et le Centre national des arts plastiques (Cnap).

Si toutes les institutions publiques dans le domaine de l'art ont des objectifs, statutaires ou contractuels, de représentation de la scène française, seul le Centre Pompidou n'en a pas. La scène française doit être prise en compte de manière assumée, permanente, sans effacer les autres missions du Centre, qui est une polyphonie de voix. En 1997, pour ses 20 ans, l'accrochage du musée avait été dédié à l'art « Made in France », le Centre doit réinvestir cet ADN, selon des modalités et des proportions à définir.

Le Palais de Tokyo, qui atteint et même dépasse ses objectifs actuels de monstration de la scène française, pourrait voir ce rôle renforcé, à travers l'organisation d'une nouvelle triennale, et en revivant un programme de formations et de résidences mêlant acteurs français et internationaux dans l'esprit de ce qui a existé dans les années 90 avec l'Institut des hautes études en arts plastiques de Pontus Hultén, puis dans les années 2000 avec le Pavillon du Palais de Tokyo.

Le Cnap doit, selon moi, jouer le rôle de chef de file de soutien à l'ensemble de la filière des arts visuels. Il doit notamment recentrer davantage ses acquisitions sur la scène française afin d'en proposer une vision la plus précise et complète possible.

En parallèle, je propose des mesures à destination des différents acteurs de l'écosystème. Par exemple: comment permettre aux écoles d'art d'intégrer dans leur jury des personnalités internationales, puisque la visibilité de la scène française commence là ? Comment permettre à des centres d'art de trouver des soutiens spécifiques pour la présentation d'artistes de la scène française, dans leurs murs ou dans le cadre de partenariats avec leurs homologues internationaux ?

Les propositions que je formule ne nécessitent pas de démarches législatives ou d'arbitrages budgétaires au-delà du ministère ou de ses établissements. Le parti pris est celui d'une une approche pragmatique, à portée d'action.

Vous identifiez l'ADAGP comme un acteur clé, notamment par son rôle de lobbyiste. Quel rôle peuvent jouer les organismes de gestion collective ?

J'ai trouvé très intéressant de voir qu'il y a de vrais points de dynamisme, tels que l'ADAGP, dans l'écosystème de l'art. Son rôle de lobbyiste est indispensable, et je pense qu'au-delà, c'est vraiment dans un échange permanent entre les sociétés d'auteurs, l'action publique et l'action privée que quelque chose peut émerger.

Plus d'informations: culture.gouv.fr

Retrouvez le dernier « À vous la parole » d'Inès Geoffroy au sujet de de 100% L'EXPO à La Villette sur adagp.fr

à faire

Espace Adhérent

Afin que vos droits vous soient reversés, les membres de l'ADAGP doivent fournir annuellement des informations sur leur Espace Adhérent, dans les délais impartis.

Pour toute question concernant la connexion à l'Espace Adhérent (extranet.adagp.fr), contactez espace.adherent@adagp.fr

à transmettre avant le 31 mars 2026

Dispense de précompte 2026

Les artistes qui déclarent leurs revenus artistiques en Bénéfices Non Commerciaux (BNC) sont invités, s'ils le souhaitent, à nous transmettre leur dispense de précompte 2026 délivrée par l'Urssaf des Artistes-Auteurs.

à compléter avant le 28 février 2026

Déclarations d'utilisation de vos œuvres

Tous les adhérents ([Droits Collectifs et Tous Droits](#)) peuvent aller sur l'onglet «Déclarations d'utilisation», pour déclarer les diffusions de leurs œuvres à la télévision.

Les adhérents dont l'ADAGP ne gère que les Droits Collectifs devront également compléter les déclarations livre et presse (pour des parutions en France ou à l'étranger en 2025), ainsi que jaquette, affiche et pochette CD.

Les adhérents Tous Droits devront compléter quant à eux les déclarations de diffusions sur les plateformes de vidéo en ligne (YouTube, Dailymotion, etc.).

à vérifier tout au long de l'année

Relevés d'identité bancaire

Tous les adhérents sont invités à nous fournir des coordonnées bancaires à jour ou à les vérifier dans la rubrique «Règlements» de l'Espace Adhérent. De nombreux chèques envoyés par l'ADAGP à ses membres étant perdus ou volés, le versement des droits par virement bancaire devient la norme. Ainsi, les versements inférieurs à 80 € ne seront effectués désormais que par virement bancaire, et non plus par chèque. Les versements de plus de 80 € pourront s'effectuer par chèque dans la limite d'un par an.

à consulter tout au long de l'année

Relevés de droits, récapitulatifs de droits versés et certificats de précompte 2025

Les relevés de droits sont disponibles le lendemain de chaque règlement dans l'onglet «Règlements». Le récapitulatif des droits versés par l'ADAGP en 2025 est disponible en téléchargement dans la rubrique «Social et fiscal» de votre Espace Adhérent, pour vous aider à déclarer vos revenus auprès de l'administration fiscale et de l'Urssaf des Artistes-Auteurs.

Si vous êtes précompté, vous pourrez retrouver le certificat de précompte 2025 dans cette même rubrique, à joindre à votre déclaration sociale annuelle à l'Urssaf des Artistes-Auteurs.

à vos agendas

Formations ADAGP

Chaque mois, l'ADAGP propose plusieurs formations à destination de ses adhérents :

- *Les Ateliers pros* (1j, 10 pers.) donnent des clés concrètes sur des sujets liés au parcours professionnel des adhérents ;
- *Les Ateliers numériques Google x ADAGP* (1h, 50 pers.) introduisent les méthodes et les enjeux liés à la présence en ligne.

Sur les cimaises de l'ADAGP

- Du 05/02 au 19/03 : Présentation de Rozenn Brécard, Révélation Livre jeunesse 2023
- Du 13/05 au 25/06 : Présentation de Nafiseh Moshashaeh, Révélation Arts plastiques 2025
- Du 02/07 au 27/08 : Présentation de Sylvain Bordesoules, Révélation Bande dessinée 2025

Plus d'informations, programme détaillé et inscriptions sur adagp.fr

adagp

pour le droit des artistes

esquisses,
bulletin d'information
semestriel de l'ADAGP
- janvier 2026
Directrice de publication:
Marie-Anne Ferry-Fall
Graphisme: c-album
Imprimé en France
par Escourbiac

11, rue Duguay-Trouin
75006 Paris
www.adagp.fr
Société civile à capital
variable
RCS Paris D 339 330 722